

MERCREDI 11 JUIN 2014

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 11 juin 2014 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le promoteur Harold Linton

SONT PRÉSENT :

Wayne Conklin
Nicole Blondin

Marie-Ève Dardel

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

SONT ABSENT : Henri Gariépy, Yan Montpetit et Pierre Auclair

Un (1) contribuable assiste à la séance.

Le promoteur soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2014 — séance régulière
4. Période de questions
5. Affaire en cours
 - 5.1. Pour nommer le chargé de projet responsable de la politique des aînés MADA.
6. Rapports
 - 6.1. Rapport du Maire
 - 6.1.1 Rapport du Maire des activités du mois.
 - 6.2. Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en juin 2014.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de mai 2014.
 - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
 - 6.4.1. Dépôt du rapport de permis pour le mois de mai 2014.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de mai 2014.
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour l'embauche d'un employé estival additionnel pour la voirie.
 - 9.2. Pour l'embauche d'une inspectrice en environnement et en bâtiment.
 - 9.3. Pour une subvention au Loisir de Boileau inc.
 - 9.4. Pour une modification des conditions relatives à l'entente pour la trappe de castor sur le territoire de Boileau.
 - 9.5. Pour une demande de modification à la législation municipale.
 - 9.6. Pour une contribution pour le nettoyage de la platebande de l'Hôtel-de-Ville.

- 9.7. Pour donner un mandat de remise en état des panneaux d'accueils de la Municipalité.
- 9.8. Pour la vente du tracteur à gazon Cub-Cadet.
- 9.9. Pour mandater l'auditeur afin d'effectuer le rapport sur la reddition de compte du Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Local (PAERL) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.
- 9.10. Pour le rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.
- 9.11. Pour l'adoption et la transmission au Ministère des Transports de la reddition de compte pour le Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Local (PAERL).
10. Période de questions
11. Clôture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur le promoteur annonce l'ouverture de la séance à 20 h 05

14-06-101 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-06-102 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2014— SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 14 mai 2014, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le promoteur répond aux questions des citoyens.

5. AFFAIRES EN COURS

14-06-103

5.1 POUR NOMMER LE CHARGÉ DE PROJET RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS (MADA).

ATTENDU que la Municipalité de Boileau doit se doter d'une politique municipale des aînés dans le cadre du programme MADA;

ATTENDU qu'il sera nécessaire d'embaucher un chargé de projet pour piloter le dossier MADA compte tenu de l'importance que le Conseil accorde à la démarche de mise en œuvre d'une politique municipale des aînés, mais aussi, de l'ampleur de la charge de travail que représente cette tâche;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu avec M. Gabriel Dagenais dans l'optique de s'assurer d'une vision commune du projet et de valider l'approche proposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau nomme Monsieur Gabriel Dagenais à titre de chargé de projet pour l'élaboration de la politique municipale des aînés dans le cadre de MADA.

ET QU' :

Une entente précisant les conditions du mandat soit signée entre M. Dagenais et la municipalité de Boileau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Monsieur le promoteur dépose son rapport des activités du mois.

6.2 RAPPORT FINANCIER DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de mai 2014, des dépôts ont été effectués pour un montant de 93 970,51 \$. De plus, nous avons 102 024,29 \$ en chèques postdatés.

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN JUIN

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de juin 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MAI 2014

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de mai 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mai 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

14-06-104 7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE MAI 2014

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de mai 2014 d'une somme de 713 444,90 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le promoteur fait état de la correspondance reçue au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

14-06-105 9.1. POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ ESTIVAL ADDITIONNEL POUR LA VOIRIE.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un employé additionnel durant la période estivale pour effectuer les travaux de voirie, mais plus particulièrement, pour conduire les camions;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité réembauche M. Gerry Madden de la Compagnie Raymond Madden aux mêmes conditions que l'année précédente.

ET QU' :

Une entente soit signée pour officialiser les termes de l'entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-106

9.2. POUR L'EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT.

ATTENDU qu'il est impératif pour la Municipalité de procéder à l'embauche d'un inspecteur en environnement et en bâtiment étant donné le caractère stratégique de ces fonctions, mais aussi, étant donné que ce poste a été laissé vacant il y a maintenant près d'un an;

ATTENDU qu'un processus et un comité de sélection a été mis en place avec comme objectif de recruter un inspecteur en environnement et en bâtiment d'expérience et qui puisse rapidement offrir son expertise aux citoyens de Boileau;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats potentiels et en est venu ultimement à une décision unanime concernant le choix de celui-ci;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'embauche de Madame Amélie Vaillancourt Lacas à titre d'inspectrice en environnement et en bâtiment pour la municipalité de Boileau;

QUE :

Par la présente résolution, Madame Vaillancourt Lacas puisse bénéficier de l'ensemble des pouvoirs que lui confère ce poste.

ET QU' :

Un contrat de travail précisant les modalités d'embauche soit signé pour officialiser l'entente avec la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-107

9.3. POUR UNE SUBVENTION AU LOISIR DE BOILEAU INC.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été formulée au Conseil dans le but d'appuyer les Loisirs de Boileau Inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent supporter et promouvoir l'importance de la mission mise de l'avant par les Loisirs de Boileau;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel

et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau effectue un don de 700 \$ au Loisir de Boileau inc en guise de support.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-108

9.4. POUR UNE MODIFICATION DES CONDITIONS RELATIVES À L'ENTENTE POUR LA TRAPPE DE CASTOR SUR LE TERRITOIRE DE BOILEAU.

ATTENDU que l'entente régissant les conditions pour les trappes de castor est restée identique depuis plus de 10 ans et que la Municipalité a reçu une demande proposant une bonification de celle-ci;

ATTENDU que le Conseil a aussi été interpellé par la problématique du vol des pièges à castor et des coûts actuellement absorbés par le trappeur.

ATTENDU que le Conseil est d'accord pour augmenter le prix offert à la prise de chaque castor, et ce, de manière à refléter l'augmentation générale des coûts;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau offre désormais, 40 \$ pour chaque castor piégé et procède, sur présentation de facture, au remboursement d'un (1) piège à castor par année.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-109

9.5. POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement aux fins de l'article 155 du Code municipal, doivent être donnés aux membres du conseil au moins deux jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée;

CONSIDÉRANT que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire, un employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un service de messagerie;

CONSIDÉRANT que dû à l'évolution technologique, et aux problématiques techniques qu'engendrent la livraison de l'avis, il y a lieu que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire revoit sa législation;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011 le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération

qui augmentent sans cesse et donc la répartition actuelle est comme suit :

- Jusqu'à 24 999.99 \$ de gré à gré;
- De 25 000 \$ à 99 999.99 \$ invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- À partir de 100 000 \$, annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT la fluctuation des taxes soit la TPS et TVQ;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités de la MRC de Papineau ont aussi effectué la même demande de modification auprès du MAMROT;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi, de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu.

QUE :

Le Conseil demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux selon la proposition de montants suivants :

- Jusqu'à 49 999.99 \$ de gré à gré
- De 50 000 \$ à 149 999.99 \$ invitation auprès d'au moins deux fournisseurs
- À partir de 150 000 \$, annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

QUE :

Les taxes soient exclues dans le montant du calcul final pour des fins d'application du régime.

ET QU' :

Une copie de la présente résolution soit envoyée au MAMROT et à la MRC de Papineau pour souligner la demande de modification.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution envoyée au bureau du MAMROT et à la MRC le 2014/06/12

14-06-110

9.6. POUR UNE CONTRIBUTION POUR LE NETTOYAGE DE LA PLATEBANDE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

ATTENDU que des travaux d'aménagements de la platebande de l'Hôtel-de-Ville ont été effectués;

ATTENDU que ces travaux ont été faits bénévolement par Madame Greta MacWhirter, mais ont impliqué des dépenses qu'elle a absorbées personnellement;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse parvenir un chèque de 50 \$ à titre de contribution et en guise de remerciement pour les travaux effectués par Mme MacWhirter dans la platebande de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-111 9.7. POUR DONNER UN MANDAT DE REMISE EN ÉTAT DES PANNEAUX D'ACCUEILS DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT que les panneaux d'accueil de la Municipalité doivent être revitalisés et rafraîchis, car ayant subi les caprices de l'usure du temps;

CONSIDÉRANT que pour effectuer de tels travaux les panneaux doivent subir des travaux en atelier;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la municipalité mandate Monsieur Yvon Chapleau pour procéder à la revitalisation des 5 panneaux d'accueils de la Municipalité pour un montant forfaitaire de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-112 9.8. POUR LA VENTE DU TRACTEUR À GAZON CUB-CADET

ATTENDU que le Conseil de Boileau a mandaté son directeur général pour procéder à la vente du tracteur à gazon Cub-Cadet;

ATTENDU que le tracteur a été mis en vente sur des sites d'annonces classés pour un montant de 4 999 \$;

ATTENDU que Monsieur Alain Guérette a répondu à l'offre d'achat en offrant un montant de 4900 \$ pour ledit tracteur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin

et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité procède à la vente du tracteur à gazon Cub-Cadet, tel quel et sans aucune garantie, à M. Guérette pour un montant de 4 900 \$.

ET QU'UN :

Contrat de vente soit signé entre les parties pour officialiser l'entente

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-113

9.9. POUR MANDATER L'AUDITEUR AFIN D'EFFECTUER LE RAPPORT SUR LA REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAERL) POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013.

ATTENDU qu'une reddition de compte doit être préparée par la municipalité relative à la subvention de 203 006 \$ reçue du ministère des Transports pour l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur cette reddition de compte;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit et afin d'émettre un rapport relatif à la reddition de compte au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-114

9.10 POUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-06-115 9.11. POUR L'ADOPTION ET LA TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAERL)

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 203 006 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagné de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

14-06-116 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20 h 35

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Harold Linton
Pro-Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 6 juin 2014, tenue de 9h00 à 12h15, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Ian Montpetit Harold Linton

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.

